

28 septembre 2004

04.369

Question Serge Vuilleumier

Portescap: suite et fin?

En février 2004, nous étions intervenus pour faire part de notre inquiétude par rapport aux intentions de délocaliser la production de l'entreprise Portescap, un des fleurons de l'économie neuchâteloise.

Depuis notre intervention, la situation a évolué dans le mauvais sens puisque l'annonce de 290 licenciements est devenue effective.

Sacrifié sur l'autel de la mondialisation, le personnel, dépité et résigné, est convaincu de la rentabilité de l'entreprise qui montrait des signes réels de reprise puisque Portescap a réalisé un chiffre d'affaires de 45 millions de francs pour les sept premiers mois de l'année, alors qu'il était de 47 millions de francs pour toute l'année 2003.

Tout laisse supposer que la décision de délocaliser était prise depuis longtemps, sans que l'on ait le courage d'en informer le personnel qui a vécu dans l'incertitude et dans l'insécurité pour leur avenir professionnel et familial depuis de longs mois.

Une fois de plus, on constate une nouvelle application de la privatisation des profits en laissant le soin aux collectivités publiques de prendre en charge les problèmes sociaux et par conséquent les coûts liés à cette délocalisation. On peut encore y ajouter une diminution du travail pour les PME du canton qui font de la sous-traitance pour Portescap, ainsi que la diminution de rentrées fiscales.

Le bradage de ce fleuron du patrimoine industriel neuchâtelois étant devenu réalité – le mal est fait –, il reste à négocier un plan social, négociations difficiles puisque la direction reste sourde aux propositions qui émanent de la commission du personnel. Pour compliquer encore les discussions, les partenaires interprètent différemment les dispositions légales relatives aux licenciements collectifs.

Le personnel a l'impression d'avoir été abandonné par les autorités. Il mérite un soutien ferme de la part du canton et aura besoin des compétences des services de l'Etat.

Par conséquent, le Conseil d'Etat peut-il rassurer le personnel en proposant des mesures d'accompagnement et de quel ordre?

Peut-il également confirmer qu'il usera de son influence pour permettre la mise en place d'un plan social entre les partenaires sociaux, que les dispositions légales seront respectées ainsi que les engagements conventionnels?

Qu'en est-il de la sauvegarde et surtout de la pérennité des emplois de "recherche et développement" qui devraient encore être maintenus dans les locaux de Portescap?

L'entreprise, ayant changé à cinq reprises de propriétaires dans un laps de temps très court, a-t-elle bénéficié de remises fiscales dont le montant devrait être récupéré?